

**CE PROCÈS-VERBAL EST PUBLIÉ SOUS TOUTE RÉSERVE DE SON ADOPTION
PRÉVUE EN PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 8 avril 2024

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 8 avril 2024, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-04-056 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
 - 11 mars 2024
 - 25 mars 2025
5. Comptes à accepter
 - Mars 2024

6. Avis de motion – Projet de règlement 403-2023 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant les règlement 325-2019 et 337-2019
7. Dépôt des états financiers 2023
8. Embauche M. Stéphane Beaudoin – Journalier / Opérateur de machinerie
9. Offre de service – Englobe – Caractérisation environnementale (Phase II) – Dossier nonaccès route 173
10. Offre de services – Débroussaillage Adam Vachon – Fauchage et débroussaillage 2024
11. Offre de services – Entreprise RWG Inc. – Tonte des pelouses 2024
12. Offre de services – SIMO – Mesure de boues étangs aérés
13. Offre de services – Les Constructions Parfecto Inc. – Travaux rénovations bureaux municipaux temporaires
14. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Volet entretien 2023
15. Appui au projet de construction d'une nouvelle installation du CPE Panta-Mousse
16. Regroupement de l'office d'habitation des Appalaches, de l'office municipal d'habitation du Granit, de l'office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce
17. Modifications aux membres des comités 2024
18. Demande commandite – Chambre de commerce – Gala reconnaissance
19. Rapports des comités
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 24-04-057 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 et celui de la séance spéciale du 25 mars 2024 tel que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

- 24-04-058 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de mars

2024 soient acceptés selon les chèques M2400138 à M2400139, C2400140 à C2400198 et L2400056 à L2400077 pour un déboursé total de 430 409.45 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 403-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 233-2011 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 325-2019 ET 337-2019

24-04-059 Le conseiller, M. Jean-Denis Paquet, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 403-2023 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant les règlements 325-2019 et 337-2019.

Dépôt du projet et dispense de lecture.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023

24-04-060 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt du rapport financier 2023 tel que préparé par BVA Comptabilité d'affaires et services-conseils.

EMBAUCHE M. STÉPHANE BEAUDOIN – JOURNALIER / OPÉRATEUR DE MACHINERIE

24-04-061 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on embauche M. Stéphane Beaudoin, au poste de journalier / opérateur de machinerie pour le service des travaux publics, en date du 8 avril 2024, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

OFFRE DE SERVICES – ENGLOBE – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE (PHASE II) – DOSSIER NON-ACCÈS ROUTE 173

- 24-04-062 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services no P2402228.000, de Englobe, concernant une caractérisation environnementale des sols en vue de la gestion des déblais d'excavation (Phase II) dans le projet du non-accès de la route 173, pour un montant total de 21 382.53 \$ plus taxes.

OFFRE DE SERVICES – DÉBROUSSAILLEMENT ADAM VACHON – FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE 2024

- 24-04-063 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Débroussaillement Adam Vachon, au taux horaire de 117.75 \$/h plus taxes pour le débroussaillage avec coupe de 6 pieds, ou 122.75 \$/h plus taxes pour le débroussaillage avec mat de 27 à 33 pieds pour le fauchage et débroussaillage des bords de chemins pour la saison 2024.

OFFRES DE SERVICES – ENTREPRISE RWG INC. – TONTE DES PELOUSES 2024

- 24-04-064 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services des Entreprises RWG Inc., datée du 28 février 2024, pour la tonte des pelouses selon la liste des sites faisant partie du contrat 2024, au coût de 20 800 \$ plus taxes.

OFFRE DE SERVICES – SIMO – MESURE DE BOUES ÉTANGS AÉRÉS

- 24-04-065 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services no 20240157, Option 1, de SIMO Management Inc., pour la mesure de boues dans les étangs aérés, pour un montant total de 2 979.81 \$ plus taxes.

OFFRE DE SERVICES – LES CONSTRUCTIONS PARFECTO INC. – TRAVAUX RÉNOVATIONS BUREAUX MUNICIPAUX TEMPORAIRES

24-04-066 ATTENDU qu'un appel d'offres par invitation a été envoyé pour des travaux de rénovations afin d'aménager les bureaux municipaux temporaires au 1362, rue Principale (locaux au 2^e étage de la pharmacie).

Le seul soumissionnaire est :

- Les Constructions Parfecto Inc.

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement :

QUE le contrat pour les travaux de rénovations à effectuer au 1362, rue Principale (locaux au 2^e étage de la pharmacie) afin d'y aménager les bureaux municipaux temporaires soit attribué aux Constructions Parfecto Inc, selon leur offre de service no 105, datée du 21 mars 2024, au coût de 46 360 \$ plus taxes.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL — VOLET ENTRETIEN 2023

24-04-067 Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 210 079 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la municipalité doit informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2.

En conséquence :

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité informe le ministère des Transports que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL pour l'exercice 2023 s'élèvent à 460 115.89 \$.

APPUI AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION DU CPE PANTA-MOUSSE

24-04-068 **ATTENDU** que le CPE Panta-Mousse, qui détient une installation dans la Municipalité de Saint-Côme-Linière, présente un projet de construction d'une nouvelle installation auprès du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de financement des infrastructures (PFI);

ATTENDU que la construction d'une nouvelle installation permettrait de remédier aux nombreuses lacunes de l'installation actuelle dont :

- son stationnement qui est peu sécuritaire en raison de sa proximité avec la route et qui offre peu de places;
- son aménagement peu optimal qui ne répond pas aux besoins du CPE et ses locaux trop étroits;
- ses traces d'infiltration d'eau visibles à l'œil nu qui laissent présager la présence de moisissures sous-jacentes;
- son manque préoccupant de gicleurs et de communication avec la centrale du service de sécurité incendie;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Côme-Linière a à cœur le bien-être, la santé et la sécurité des enfants de sa municipalité et qu'elle désire que les installations de services de garde présentes sur son territoire offrent un environnement qui satisfait ces conditions;

ATTENDU que la nouvelle installation permettrait de doubler le nombre d'enfants pouvant être accueillis, soit en accueillir 80 au lieu de 42 dans l'installation actuelle, ce qui répondrait à l'un des objectifs du plan d'action de notre Politique municipale des aînés et de la famille 2022-2027;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Côme-Linière appui le projet de construction d'une nouvelle installation du CPE Panta-Mousse présenté auprès du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de financement des infrastructures (PFI).

REGROUPEMENT DE L'OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRANIT, DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU SUD DE LOTBINIÈRE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE ET DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE LA NOUVELLE-BEAUCE

24-04-069 **ATTENDU QUE** l'Office d'habitation des Appalaches, l'Office municipal d'habitation du Granit, l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce demanderont l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce, des municipalités d'Adstock, de East Broughton, de Saint-Martin, de Frontenac, de La Guadeloupe, de Lac-Drolet, de Lambton, de Laurier-Station, de Saint-Agapit, de Saint-Antoine-de-Tilly, de Saint-Augustin-de Woburn, de Saint-Benjamin, de Saint-Benoît-Labre, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Cyprien, de Sainte-Aurélie, de Sainte-Croix, de Saint-Édouard-de-Lotbinière, de Saint-Éphrem-de-Beauce, de Saint-Frédéric, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Gilles, de Saint-Jacques-de-Leeds, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Pierre-de-Broughton, de Saint-Prosper, de Saint-Sébastien, de Saint-Théophile, de Saint-Victor, de Saint-Zacharie, de Tring-Jonction, de Lotbinière, de Saint-Apollinaire, de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, ainsi que des villes de Beauceville, de Disraeli, de Lac-Mégantic, de Saint-Georges et de Thetford Mines un projet de regroupement des six (6) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre pour la Municipalité de Saint-Côme-Linière une recommandation favorable à ce regroupement;

Proposé par : M. Yvan Bélanger

Appuyé par : Mme Bianca Perreault

IL EST RÉSOLU MAJORITAIREMENT:

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

Un vote est demandé :

Pour : M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger et M. Alain Dumas

Contre : M. Steven Lebel et M. Jean-Denis Paquet

MODIFICATIONS AUX MEMBRES DES COMITÉS 2024

24-04-070 Attendu que certaines modifications ont été faites concernant les membres des comités;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter les modifications faites aux membres des comités pour l'année 2024 soient :

Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud	M. Gabriel Giguère
Comité ruralité et politique familiale	Mme Bianca Perreault M. Simon Breton
Comité d'urbanisme	M. Yvan Bélanger M. Simon Breton
Comité MADA (politique des aînées et familiale)	M. Alain Dumas M. Steven Lebel

Comité gestion des infrastructures	M. Alain Dumas M. Jean-Denis Paquet M. Simon Breton (ajout)
Comité non-accès MTQ	M. Alain Dumas M. Gabriel Giguère
Comité des rues et des routes	M. Alain Dumas M. Simon Breton (ajout) M. Steven Lebel
Comité incendie	M. Alain Dumas M. Jean-Denis Paquet
Comité des finances	M. Alain Dumas M. Jean-Denis Paquet M. Simon Breton (ajout) M. Steven Lebel
Comité loisirs	M. Alain Dumas Mme Bianca Perreault M. Simon Breton
Représentants Chambre de commerce de Saint-Côme-Linière	M. Simon Breton Mme Bianca Perreault
Comité d'accès à l'information	Mme Bianca Perreault
Comité du plan de gestion des actifs	M. Gabriel Giguère M. Steven Lebel
Comité d'étude du règlement 395-2023 relatif à la démolition d'immeubles	Mme Bianca Perreault M. Simon Breton M. Yvan Bélanger

DEMANDE COMMANDITE — CHAMBRE DE COMMERCE – GALA RECONNAISSANCE

M. Gabriel Giguère, maire, demande des propositions concernant le montant que le élu souhaite ajouter au 1 000\$ déjà accepté par la résolution 24-03-048 pour la commandite du Gala reconnaissance de la Chambre de commerce.

M. Yvan Bélanger propose d'ajouter un montant de 1 000 \$, ce qui porterait alors la commandite à un montant total de 2 000 \$.

M. Simon Breton propose d'ajouter un montant de 4 000 \$, ce qui porterait alors la commandite à un montant total de 5 000 \$.

Votes pour la proposition de M. Simon Breton

Pour : M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault et M. Steven Lebel

Contre : M. Yvan Bélanger, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas

M. Jean-Denis Paquet propose d'ajouter un montant de 2 500 \$ qui porterait alors la commandite à un montant total de 3 500 \$.

Votes pour la proposition de M. Jean-Denis Paquet

Pour : M. Yvan Bélanger, M. Jean-Denis Paquet, M. Alain Dumas et M. Gabriel Giguère

Contre : M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault et M. Steven Lebel

- 24-04-071 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu majoritairement que l'on accorde un montant supplémentaire de 2 500 \$ à la Chambre de Commerce de St-Côme-Linière afin de contribuer à l'organisation du Gala de reconnaissance qui aura lieu le 29 juin 2024. Le montant total de la commandite offerte par la municipalité sera alors de 3 500 \$ en considérant le 1 000 \$ déjà approuvé par la résolution 24-03-048.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 24-04-072 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Simon Breton et, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 56.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 13 mai 2024, à la salle Optimiste.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
8 AVRIL 2024**

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière